

Burundi : l'ONU s'inquiète d'une situation instable

UN News Centre, 21 juin 2017 La sécurité au Burundi reste instable, la situation socioéconomique se dégrade, et la récente décision des autorités de mettre en place une commission de révision de la Constitution dans un contexte de fortes restrictions aux libertés civiles risque de provoquer une escalade dans la crise, averti mardi le Sous-Secrétaire général oral des Nations Unies aux affaires politiques, Tayeb-Brook Zerihoun. [Photo : Tayeb-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général oral aux affaires politiques, devant le Conseil de sécurité.]

Devant le Conseil de sécurité, M. Zerihoun a toutefois estimé que la nomination récente par le Secrétaire général oral Michel Kafando comme Envoyé spécial au Burundi permettrait d'avoir une meilleure compréhension du processus politique en cours. Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général oral a fait état d'attaques à la grenade dans la capitale ces dernières semaines, ainsi que de répression et d'intimidation de la part des forces de sécurité et des groupes qui leur sont liés. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) continue ainsi de faire état d'arrestations, de détentions arbitraires, de torture et de mauvais traitements à l'égard de membres de l'opposition ou perçus comme tels. En outre, les cas d'incitation à la violence et à la haine ont augmenté depuis avril, notamment à l'occasion de rassemblement des Imbonerakure, les milices de jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir. La commission d'enquête mise en place par le Conseil des droits de l'homme a présenté à Genève un rapport oral dans lequel elle dit avoir recueilli plus de 470 témoignages faisant état de violations des droits de l'homme depuis 2015. À cet égard, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix (CCP), Jörg Lauber, de la Suisse, qui s'exprimait depuis Genève par visioconférence, a estimé qu'une plus grande présence d'observateurs internationaux au Burundi pourrait contribuer considérablement à améliorer la situation dans les domaines des droits de l'homme et de la sécurité. Il a donc souhaité que puissent être enfin déployés 200 observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine (UA), qui viendraient appuyer la trentaine qui s'y trouvent déjà et qui, selon le représentant du Burundi, « travaillent librement sans aucune entrave ». Un contexte de fortes restrictions aux libertés civiles M. Zerihoun a également rappelé que la Commission nationale de dialogue interburundais (CNDI) avait, le 12 mai, conclu qu'une majorité de Burundais soutient le projet de révision de la Constitution qui permettrait notamment de supprimer les restrictions au nombre de mandats que peut effectuer le chef de l'État. Ce rapport et la création d'une commission de révision de la Constitution qui a immédiatement suivi ont été dénoncés par l'opposition. Le Sous-Secrétaire général oral juge très préoccupant que des développements aient lieu dans un contexte de fortes restrictions aux libertés civiles et y voit un risque d'aggravation des tensions. Autre point noir, la situation économique et humanitaire, qui se dégrade. Le Sous-Secrétaire général oral a fait état de 3 millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire et de 2,6 millions exposés à une insécurité alimentaire aiguë, alors que 700.000 dépendent d'une aide alimentaire d'urgence. Il a également fait état de plus de 400.000 réfugiés et 209.000 déplacés internes. Il a toutefois noté que le gouvernement burundais avait levé certaines restrictions à l'accès humanitaire. Pour sa part le Représentant du Burundi auprès des Nations Unies, Albert Shingiro, a estimé qu'il n'y avait « plus de crise politique au vrai sens du terme au Burundi ». Selon lui, les autorités doivent plutôt chercher aujourd'hui les conséquences politiques et économiques de la crise de 2015. Le représentant a toutefois insisté sur la recherche d'un « embellissement » des relations du Burundi avec les Nations Unies et sur la reprise de « relations apaisées » avec ses partenaires au développement dans le respect de sa souveraineté nationale.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});